

Combattons la dégradation de nos routes
en évitant de surcharger nos véhicules

SAFER



Hebdomadaire panafricain d'informations, d'analyses et de publicités

N° 536 du 25 / 08 / 2026

Droits d'enregistrement

L'OTR renforce le dialogue
avec ses partenaires pour
harmoniser les pratiques **P.3**

Togo / Fonction publique

L'assainissement et la modernisation, le pari gagnant de Faure Gnassingbé **P.3**



L'administration publique togolaise poursuit son processus de réforme avec une série de mesures visant à renforcer la discipline, la transparence et la performance au sein de la Fonction publique. Ces actions, engagées depuis plu-

sieurs années, connaissent de nouvelles évolutions avec les récentes décisions prises à l'encontre de certains agents publics. Parmi les mesures récemment mises en œuvre figurent plusieurs licenciements. Selon les autorités, ces décisions ont été

prises conformément aux dispositions du Statut général de la Fonction publique et à l'issue de procédures administratives permettant aux agents concernés de faire valoir leurs droits. La démarche repose notamment sur le principe...



Éducation scientifique au Togo

101 Fabmanagers formés pour faire des FabLabs des espaces d'innovation **P.2**

PAFeRT et PAISPHT

Moni Sankaredja-Sinandja évalue sur le terrain les acquis des projets dans les Savanes **P.4**



A Atakpamé **P.5**

les Clubs Santé SOS DOCTEUR
TV font le bilan d'un d'activités



Éducation scientifique au Togo

101 Fabmanagers formés pour faire des FabLabs des espaces d'innovation

Le Togo poursuit la transformation de son enseignement scientifique et technologique avec la mise en place d'un dispositif destiné à rapprocher davantage les apprenants de la pratique et de l'innovation. Le ministre de l'Éducation nationale Mama Omorou a lancé, lundi 24 août à l'Institut national de formation et de perfectionnement professionnels (INFP), la formation spécialisée de 101 Fabmanagers, appelés à encadrer les activités pratiques dans les collèges et lycées scientifiques ainsi que dans les Centres régionaux d'innovation technologique (CRIT).

Cette session constitue une nouvelle étape dans la formation des enseignants recrutés à l'issue du dernier concours de recrutement des fonctionnaires de l'enseignement. Sur les 3 136 candidats déclarés admis, 101 ont été sélectionnés pour assurer l'animation des FabLabs, ces laboratoires conçus comme des espaces d'expérimentation, de fabrication et de créativité au service de l'apprentissage scientifique.

Avant d'aborder cette formation spécialisée, les futurs Fabmanagers ont suivi une formation générale portant notamment sur les méthodes pédagogiques, la citoyenneté et la gestion des ressources

de l'État. La phase spécifique lancée ce 24 août vise désormais à les préparer à l'utilisation et à la gestion des équipements qui seront installés dans les laboratoires scolaires et les CRIT.

Des salles de classe aux laboratoires : apprendre autrement

Avec les FabLabs, l'enseignement scientifique entend franchir un nouveau cap en donnant davantage de place à l'expérimentation. L'objectif est de permettre aux élèves de passer de la théorie à la pratique, en mettant eux-mêmes en application les connaissances acquises en classe.

Programmation, robotique, Internet des objets (IoT), intelligence artificielle ou encore expérimentations scientifiques feront ainsi partie des activités proposées aux apprenants. Encadrés par les Fabmanagers, ces derniers pourront concevoir, tester, manipuler et éventuellement transformer leurs idées en réalisations concrètes.

Chaque laboratoire sera intégré au fonctionnement pédagogique des établissements. En plus des activités encadrées, les élèves disposeront de deux heures par semaine pour mener leurs propres recherches, effectuer des manipulations ou développer des projets personnels. Un calendrier

d'utilisation des laboratoires sera établi afin de permettre à tous les apprenants d'y accéder.

Au-delà de l'acquisition de compétences techniques, cette approche vise à développer la curiosité, l'autonomie, l'esprit critique et surtout le génie créateur des jeunes.

**30 structures scolaires et technologiques concernées**

À la rentrée scolaire, les 101 Fabmanagers seront déployés dans 7 Centres régionaux d'innovation technologique, 7 lycées scientifiques et 16 collèges scientifiques.

Ils auront pour mission d'accompagner les élèves dans leurs travaux pratiques, de faciliter leur prise en main des outils technologiques et de les guider dans la réalisation de projets scientifiques et innovants.

Ce dispositif s'inscrit dans

une réforme plus large de l'orientation scolaire. Le Togo entend désormais permettre aux élèves qui manifestent un intérêt pour les sciences de s'engager dans cette voie dès le collège, sans attendre leur entrée au lycée. Dans les collèges scientifiques, les disciplines scientifiques bénéficieront ainsi d'une place

renforcée.

Après le collège, les apprenants pourront poursuivre leur parcours dans les lycées scientifiques ou opter pour l'enseignement technique.

Dans l'enseignement supérieur, ils pourront ensuite approfondir leurs connaissances dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie ou de la médecine, au sein des différentes institutions spécialisées du pays.

Faire émerger une nouvelle génération d'innovateurs

À travers les FabLabs et les CRIT, l'ambition est de faire évoluer l'enseignement scientifique vers un modèle davantage axé sur l'expérimentation, la créativité et la résolution de problèmes.

L'élève n'est plus seulement considéré comme un destinataire du savoir. Il est appelé à devenir un acteur de son apprentissage, capable de manipuler, d'expérimenter, de concevoir et d'innover. Cette dynamique pourrait également contribuer à faire naître plus tôt des vocations dans les secteurs scientifiques et technologiques.

La formation des 101 Fabmanagers marque ainsi une étape importante dans la préparation de la rentrée scolaire. Leur déploiement dans les structures ciblées devrait donner une dimension plus concrète à l'enseignement des sciences et contribuer à mieux préparer les jeunes aux métiers scientifiques, technologiques et industriels de demain.

Avec les infrastructures, les équipements et désormais les ressources humaines dédiées, le Togo mise sur une nouvelle génération d'apprenants : des jeunes formés non seulement à comprendre les sciences, mais aussi à les expérimenter, les appliquer et à innover pour répondre aux défis du pays.

ADAMS

Togo : les trois membres de l'équipe de « Les Routes de l'impossible » poursuivis pour fausses déclarations

Au Togo, les autorités ont apporté, samedi 22 août 2026, des précisions sur l'interpellation de trois membres de l'équipe de tournage du documentaire Les Routes de l'impossible, dont deux ressortissants français. Les trois personnes sont poursuivies pour « fausses déclarations », selon un communiqué conjoint des ministres de la Sécurité et de la Justice.

Les mis en cause travaillaient pour la société française Tony Comiti Productions, productrice du documentaire. Ils avaient obtenu, le 19 juin 2026, une autorisation de tournage délivrée par le ministère chargé du Tourisme, de la Culture et des Arts.

Toutefois, selon les autorités togolaises, le périmètre couvert par cette autorisation ne correspondait pas à l'ensemble



des lieux visités par l'équipe. Les investigations ont notamment fait apparaître des tournages à Mango, Guérin-Kouka et Matchatom, dans la préfecture de la Binah, alors que ces localités ne figuraient pas dans l'autorisation accordée.

Le gouvernement fait également état de l'utilisation d'un drone dont les caractéristiques n'auraient pas

été préalablement déclarées. Certains déplacements de l'équipe auraient en outre concerné des zones considérées comme sensibles, où l'état d'urgence sécuritaire demeure en vigueur.

Interpellés à Matchatom, les trois membres de l'équipe ont été transférés à Lomé le 4 août par la Brigade de recherche et d'investigation (BRI) de Kara. Leur matériel a été saisi avant

leur remise à la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ).

Une information judiciaire ouverte

Saisie par la DCPJ, la justice a ordonné l'ouverture d'une enquête. Les investigations ont, selon les autorités, permis de relever des « indices graves et concordants » susceptibles de justifier des poursuites pour fausses déclarations, une infraction prévue par le nouveau Code pénal togolais.

Présentés au parquet le 17 août, les trois mis en cause ont été entendus en présence de leur avocat. Une information judiciaire a été ouverte le même jour. À l'issue de cette procédure, le magistrat instructeur les a inculpés et placés sous mandat de dépôt.

Dans leur communiqué, les ministres de la Sécurité, Calixte Batossie Madjoulba, et de la Justice, Pacôme Yawovi Adjourouvi, précisent que la procédure ne concerne ni le contenu du documentaire ni l'exercice de la liberté de la presse. Elle porte, selon eux, sur le respect des obligations administratives et des règles de

sécurité applicables aux activités de tournage sur le territoire national.

Paris suit la situation

L'affaire fait également l'objet d'un suivi de la part des autorités françaises. Le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, a déclaré le 19 août à France Inter que Paris était « en lien avec les autorités du Togo » afin d'obtenir, « au plus tôt », la libération des ressortissants français.

Le chef de la diplomatie française a également indiqué que les services français présents au Togo avaient déjà effectué plusieurs visites auprès des personnes détenues afin de s'enquérir de leur situation.

De leur côté, les autorités togolaises assurent que les trois mis en cause bénéficient de l'assistance d'un avocat ainsi que d'un accompagnement consulaire français. Elles appellent par ailleurs au respect de la présomption d'innocence et au libre déroulement de la procédure judiciaire.

A.AGBAGAN

Togo / Fonction publique

L'assainissement et la modernisation, le pari gagnant de Faure Gnassingbé

L'administration publique togolaise poursuit son processus de réforme avec une série de mesures visant à renforcer la discipline, la transparence et la performance au sein de la Fonction publique. Ces actions, engagées depuis plusieurs années, connaissent de nouvelles évolutions avec les récentes décisions prises à l'encontre de certains agents publics.

Parmi les mesures récemment mises en œuvre figurent plusieurs licenciements. Selon les autorités, ces décisions ont été prises conformément aux dispositions du Statut général de la Fonction publique et à l'issue de procédures administratives permettant aux agents concernés de faire valoir leurs droits. La démarche repose notamment sur le principe du contradictoire et le respect des voies de recours prévues par la réglementation.

Au-delà des sanctions indi-



viduelles, ces mesures s'inscrivent dans une politique plus large d'assainissement de l'administration. L'objectif affiché est de renforcer la discipline administrative, d'améliorer la gestion des ressources humaines et de promouvoir davantage de responsabilité dans l'exercice

des fonctions publiques.

Une réforme placée au cœur de l'action publique

Le rattachement du ministère de la Fonction publique à la Présidence du Conseil constitue également une évolution institutionnelle importante dans le dispositif de

réforme administrative. Cette nouvelle organisation traduit la volonté des pouvoirs publics de placer la modernisation de l'administration parmi les priorités de la gouvernance publique.

Plusieurs chantiers sont ainsi conduits autour de la maîtrise des effectifs, du suivi des carrières, de la sécurisation des documents administratifs et du renforcement des mécanismes de recrutement. La promotion du mérite et la lutte contre les pratiques frauduleuses figurent également parmi les axes mis en avant.

L'enjeu est de parvenir à une administration davantage organisée, responsable et orientée vers les résultats. La qualité du service rendu aux citoyens constitue, à cet égard, l'un des principaux critères d'évaluation de cette transformation.

Discipline et performance au service du citoyen

La politique d'assainissement ne se limite toutefois pas aux procédures disciplinaires. Elle s'accompagne d'une volonté de faire évoluer les pra-

tiques professionnelles et de renforcer la culture de responsabilité au sein des services publics.

Dans cette perspective, les pouvoirs publics mettent en avant plusieurs principes : respect des règles, intégrité, probité, mérite et efficacité. La réforme vise également à adapter l'administration aux nouveaux besoins de l'État et aux exigences liées à la transformation économique et sociale du pays.

Les différentes mesures engagées témoignent ainsi d'une volonté de poursuivre la modernisation de l'appareil administratif. Le défi consiste désormais à inscrire ces réformes dans la durée, tout en veillant à l'équilibre entre l'exigence de discipline, les impératifs de performance et la protection des droits des agents publics.

À travers cette dynamique, le Togo entend faire évoluer son administration vers un modèle davantage axé sur la responsabilité, la compétence et la qualité du service public.

DANSSOU SAKPO

Droits d'enregistrement

L'OTR renforce le dialogue avec ses partenaires pour harmoniser les pratiques

L'Office Togolais des Recettes (OTR) poursuit ses efforts en faveur d'une meilleure compréhension des procédures fiscales et d'un renforcement du dialogue avec les contribuables et les professionnels. Du 10 au 12 août 2026, à l'Institut de Formation Fiscale et Douanière, l'institution a réuni notaires, agents immobiliers, conseils fiscaux et comptables autour des problématiques liées aux droits d'enregistrement.

Organisée par la Direction de la Communication et des Services aux Usagers, à travers la Division Éducation des Contribuables, cette session de trois jours visait principalement à harmoniser la compréhension des règles applicables aux droits d'enregistrement et à réduire les divergences d'interprétation entre les services fiscaux et les professionnels concernés.

La formalité d'enregistrement consiste pour l'administration fiscale à examiner un acte qui lui est soumis afin d'en déterminer le traitement fiscal et de percevoir, le cas échéant, les droits d'enregistrement correspondants. Elle concerne une grande diversité d'actes, de conventions et de marchés.

Dans la pratique,

l'application de ces dispositions peut toutefois donner lieu à des interprétations différentes entre les agents de l'administration fiscale et les bénéficiaires

aux baux commerciaux.

À travers des exposés, des échanges directs et l'examen de cas pratiques, les participants ont confronté les dispositions du Code général des impôts aux réalités



professionnels intervenant dans l'établissement des actes. C'est précisément pour répondre à ces difficultés que l'OTR a engagé cette démarche de concertation.

Clarifier les règles et rapprocher les pratiques

Les travaux ont notamment porté sur le cadre juridique des droits d'enregistrement, la détermination de la base d'imposition ainsi que les taux applicables aux marchés et

rencontres sur le terrain. Les discussions ont également permis d'identifier certaines difficultés d'application et de formuler des propositions susceptibles d'alimenter les réflexions dans le cadre de la prochaine loi de finances.

Pour l'OTR, cette approche participative doit permettre de favoriser une compréhension commune des textes, de sécuriser les opérations fiscales et, surtout, de réduire les incompréhensions susceptibles de naître lors de

l'accomplissement des formalités d'enregistrement.

L'OTR mise sur une fiscalité de proximité

Représentant le Commissaire général de l'OTR, KONLANI Kampatibe, Directeur de la Communication et des Services aux Usagers, a souligné l'importance de cette démarche dans le

d'accompagnement des usagers. Elle intervient notamment après la tournée menée par l'OTR du 21 juillet au 7 août 2026 dans les treize communes du District autonome du Grand Lomé, consacrée à la sensibilisation sur les procédures d'immatriculation foncière et les opérations cadastrales.

À travers ces différentes

renforcement d'une gestion fiscale de proximité.

Il a notamment salué l'engagement des différents partenaires dans la mobilisation des ressources publiques et les a encouragés à poursuivre et à intensifier leur collaboration avec l'OTR. Cette coopération doit également contribuer à renforcer le civisme fiscal et à lutter contre la fraude et la corruption.

Cette session s'inscrit dans une dynamique plus large de sensibilisation et

initiatives, l'Office Togolais des Recettes entend consolider le dialogue avec les professionnels et les contribuables, améliorer la compréhension des procédures fiscales et favoriser une application plus uniforme des règles. Une démarche qui participe, à terme, à la construction d'une administration fiscale plus accessible, plus transparente et davantage tournée vers les besoins de ses usagers.

AA

PAFeRT et PAISPHT

Moni Sankaredja-Sinandja évalue sur le terrain les acquis des projets dans les Savanes

La ministre des Solidarités, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfance, Moni Sankaredja-Sinandja, poursuit sa mission de supervision des projets d'autonomisation des femmes rurales au Togo (PAFeRT) et d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées au

Galpoli, dans la préfecture de Kpendjal-Ouest, à Tambango, dans la préfecture de Tandjouaré, ainsi qu'à Gnoga et Cinkassé, avant de poursuivre les visites à Dapaong.

À Galpoli, la délégation a visité un centre réalisé et équipé dans le cadre du PAFeRT. L'infrastructure comprend

bénéficie d'équipements agricoles, d'un moulin et de plusieurs autres appuis destinés à renforcer ses capacités de production. Les échanges ont porté sur l'utilisation, l'entretien des investissements et leur impact sur les activités économiques des femmes.

Partout où elle s'est rendue, la ministre a insisté sur la nécessité pour les

concrètement les effets de l'accompagnement dont elle bénéficie.

À Cinkassé, dans le quartier Gbatimanou, la délégation a échangé avec Abdoul Fatao, installé chez un sérigraphe. Dans le quartier Nabdara, ancien marché de bœufs, elle a également rencontré Assana Lare Kombate, couturière en situation de handicap mental et bénéficiaire du projet.

La délégation s'est enfin rendue auprès de Douti Faimoguibe, une jeune fille en situation de handicap qui apprend le métier de

à des groupements féminins.

Ces appuis s'inscrivent dans la volonté du gouvernement d'améliorer continuellement les conditions de vie et de travail des populations vulnérables, tout en renforçant les capacités des communautés à développer des activités génératrices de revenus.

Pour la ministre, cette démarche de supervision va au-delà d'un simple suivi administratif. Elle permet de toucher du doigt les réalités vécues par les bénéficiaires, de vérifier l'effectivité des réalisations, d'apprécier leur fonctionnement et d'identifier les



Togo (PAISPHT). Entamée le 17 août et prévue jusqu'au 21 août 2026, cette tournée de terrain concerne les régions des Savanes, de la Kara et des Plateaux.

Cette mission vise à apprécier l'état d'avancement des projets, à vérifier le fonctionnement effectif des réalisations, à échanger directement avec les bénéficiaires et à identifier les éventuelles difficultés afin d'y apporter des réponses adaptées et durables.

Dans les Savanes, les réalisations passées au crible

Première étape de la tournée, la région des Savanes a accueilli, le 17 août, la ministre et ses équipes techniques, accompagnées des autorités locales. La délégation s'est successivement rendue à

notamment une unité de transformation du beurre de karité, une salle d'alphabétisation, un forage et un moulin. La visite a permis d'apprécier l'état des équipements, leur niveau de fonctionnement ainsi que leur contribution aux activités économiques des bénéficiaires.

À Tambango, l'attention s'est portée sur le forage réalisé par le projet. Depuis sa mise en service, l'ouvrage contribue à améliorer l'accès à l'eau potable et à réduire les difficultés d'approvisionnement auxquelles étaient confrontées les populations.

À Gnoga, dans la préfecture de Cinkassé, la délégation a rencontré les membres de la coopérative féminine Zékoula, spécialisée notamment dans la production de soja et le maraîchage. La coopérative



communautés bénéficiaires de s'approprier les réalisations et d'en assurer la préservation. Elle a rappelé que ces investissements, réalisés par le gouvernement sous les orientations du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, doivent être entretenus et utilisés de manière optimale afin de produire des résultats durables au profit des populations.

Le PAISPHT au service de l'inclusion professionnelle

À Cinkassé et Dapaong, la mission a également permis de mettre en lumière les actions du PAISPHT, consacré à l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées.

À Dapaong, la ministre a rencontré Gnayome Yendouboame, bénéficiaire accompagnée dans le métier de la coiffure. Cette visite a permis de s'enquérir de ses conditions de travail et d'apprécier

cordonniers auprès de son patron, Laré Wargame, au quartier Kombonloaga. Déjà engagée dans la confection de chaussures, elle a toutefois fait part des difficultés liées à sa mobilité.

Cette préoccupation a retenu l'attention de la ministre, qui a souligné la nécessité de mettre à la disposition des bénéficiaires des équipements et matériels adaptés à leurs situations spécifiques. Une démarche qui doit contribuer à renforcer leur autonomie, leur résilience et leur capacité à s'insérer durablement dans la vie professionnelle.

Un accompagnement qui s'étend aux communautés

L'étape des Savanes de cette mission a également été couplée à une formation des familles d'accueil des enfants non accompagnés sur les bonnes pratiques, ainsi qu'à la remise d'équipements agricoles

difficultés nécessitant des mesures correctives.

À travers cette tournée, le ministère entend ainsi renforcer le suivi de proximité des politiques publiques et veiller à ce que les investissements consentis au profit des communautés produisent des résultats concrets, mesurables et durables.

Après les Savanes, la mission de supervision se poursuit du 19 au 21 août dans les régions de la Kara et des Plateaux, où de nouvelles visites des sites d'intervention du PAFeRT et du PAISPHT sont prévues.

Cette tournée traduit, au final, l'ambition de consolider les acquis en matière d'autonomisation économique des femmes rurales, d'inclusion sociale et professionnelle des personnes handicapées et de développement communautaire.

TOESSI Adjovi

Diplomatie : Koffi Akakpo prend officiellement ses fonctions d'ambassadeur du Togo auprès de l'ONU

Le Togo renforce sa présence diplomatique auprès des Nations Unies. L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire Koffi Akakpo a officiellement pris ses fonctions à New York après avoir présenté, lundi, ses lettres de créance au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres.

Cette cérémonie solennelle marque l'entrée officielle du diplomate togolais dans ses nouvelles fonctions auprès de l'ONU et de ses 193 États membres. À l'issue de la remise des lettres de créance, Koffi Akakpo s'est entretenu avec António Guterres sur plusieurs questions d'intérêt inter-



national et les principales priorités du Togo sur la scène mondiale.

Les échanges ont notamment porté sur la consolidation de la paix et de la sécurité en

Afrique de l'Ouest, le développement durable, la bonne gouvernance ainsi que la nécessité de promouvoir un multilatéralisme plus efficace et inclusif.

Fort de son expérience au

sein de la diplomatie togolaise et de plusieurs responsabilités exercées au ministère des Affaires étrangères, le nouvel ambassadeur prend ses fonctions dans un contexte international marqué par d'importants défis. Les crises sécuritaires au Sahel, les changements climatiques, le financement du développement et la réforme du Conseil de sécurité figurent notamment parmi les grands dossiers auxquels la communauté internationale est confrontée.

Dans un message publié au terme de la cérémonie, la Mission permanente du Togo auprès des Nations Unies a réaffirmé l'attachement de Lomé aux principes de la Charte des Nations Unies et à la coopération internationale.

La nouvelle mission diplomatique entend également

contribuer à porter la voix de l'Afrique dans les grands débats internationaux. La prévention et le règlement pacifique des conflits, la lutte contre le terrorisme ainsi que la participation des jeunes et des femmes aux processus de paix et de prise de décision figurent parmi les priorités mises en avant.

Avec la présentation de ses lettres de créance, Koffi Akakpo est désormais officiellement habilité à représenter le Togo auprès des différents organes et instances des Nations Unies. Il aura pour mission de défendre les intérêts et les positions de Lomé, tout en participant activement aux discussions internationales sur les enjeux qui façonnent l'avenir de la communauté mondiale.

Ing Ilyame O-L

A Atakpamé

les Clubs Santé SOS DOCTEUR TV font le bilan d'un d'activités

Les acteurs des Clubs Santé SOS DOCTEUR TV, implantés dans les établissements scolaires et universitaires à travers le Togo, se sont réunis pour une revue annuelle consacrée au bilan de la première année de mise en œuvre du programme. Pendant deux jours, les participants ont évalué les acquis, identifié les difficultés rencontrées et réfléchi aux stratégies à mettre en place pour assurer la pérennité de cette initiative dédiée à la promotion de la santé auprès des jeunes.

Placée sous le thème « Approche 360° : Informer, Engager, Mobiliser, Agir et Mesurer », la rencontre a rassemblé une centaine de participants issus des différentes régions du pays. Enseignants encadreurs, parents d'élèves, représentants des apprenants, responsables de l'ONG AIMES-AFRIQUE, autorités locales et acteurs du système éducatif ont confronté leurs expériences et formulé des pistes d'amélioration pour la poursuite du programme.

Des acquis à consolider

Lancée il y a un an dans les sept régions éducatives du

Togo, à travers 18 inspections pédagogiques et 39 préfectures, l'initiative a progressivement pris ses marques dans les établissements secondaires. Elle repose sur l'éducation non formelle et les activités parascolaires pour renforcer les connaissances des jeunes en matière de santé, développer leur sens des responsabilités et promouvoir les comportements préventifs.

Mais au-delà des résultats enregistrés, la question de la durabilité du dispositif s'est imposée au cœur des discussions. Les participants ont notamment réfléchi aux mécanismes permettant aux Clubs Santé de poursuivre efficacement leurs activités, même lorsque l'accompagnement direct de l'ONG AIMES-AFRIQUE se fait moins présent.

À l'ouverture des travaux, les autorités locales, les représentants du système éducatif et les membres du Comité national des encadreurs ont salué l'implication des différents acteurs et leur engagement en faveur de la réussite du programme.

Les travaux ont débuté par



un rappel de la vision, de la mission et des principaux piliers des Clubs Santé. Cette mise au point a permis de réaffirmer les fondements de l'initiative avant d'aborder les aspects liés à sa mise en œuvre et à son développement.

Vers une plus grande autonomie des clubs

Les participants, répartis en groupes de travail, ont ensuite analysé les résultats obtenus en 2025, clarifié les rôles et responsabilités des différents intervenants et travaillé sur les grandes orientations de la feuille de route 2026-2027.

La question des ressources humaines, matérielles et financières a également occupé une place importante dans les échanges, l'objectif étant de favoriser progressivement une

prise en charge plus autonome des activités au sein des établissements.

Pour le Professeur Hon Serge Michel Kodom, président de l'ONG AIMES-AFRIQUE, cette autonomisation constitue désormais l'un des principaux défis. L'ambition est de permettre aux Clubs Santé de s'appuyer davantage sur les compétences et les ressources disponibles au niveau de chaque établissement, afin de garantir la continuité des actions engagées.

Les travaux ont abouti à plusieurs recommandations ainsi qu'à une stratégie commune pour les prochains mois. Il s'agit désormais de consolider les acquis de cette première année et de renforcer l'appropriation du programme

par les établissements, les encadreurs et les élèves.

À travers cette nouvelle étape, les Clubs Santé SOS DOCTEUR TV ambitionnent de s'inscrire durablement dans le paysage éducatif togolais et de devenir un véritable outil de promotion de la santé, de prévention et de responsabilisation de la jeunesse.

Les participants sont repartis avec une feuille de route commune et une motivation renouvelée pour poursuivre les actions engagées. Une nouvelle revue, prévue en 2027, permettra de mesurer les progrès réalisés et d'apprécier le niveau d'autonomisation atteint par les différents Clubs Santé.

ADAMS

Entrepreneuriat & Emploi des jeunes

Atelier clôture du « Projet Inclusion Économique »

L'atelier de capitalisation et de clôture du « Projet d'Inclusion Économique » s'achève en beauté à travers 4 jours de travaux à Kara. Lancé en novembre 2024, le projet est mis en œuvre par Handicap International / Humanité & Inclusion HI en partenariat avec la Fédération Togolaise des Associations des Personnes Handicapées (FETAPH), avec l'appui de la Coopération Allemande via la GIZ à travers le projet Pro Emploi +. Il s'inscrit dans une dynamique de promotion d'un développement inclusif a pour

partageant avec les parties prenantes le bilan de mise en œuvre, les principaux résultats, les bonnes pratiques, les leçons apprises, et les perspectives de pérennisation des acquis.

Au cœur des quatre jours...

La rencontre a permis de réaliser un bilan des actions menées par l'équipe projet (apprécier les résultats, capitaliser les bonnes pratiques, défis surmontés et leçons apprises) ; de présenter aux partenaires institutionnels,

pour mettre en lumière les changements structurels induits. Il sera aussi question de recueillir les appréciations, recommandations stratégiques et perspectives des partenaires pour alimenter les futures initiatives d'inclusion économique et en fin de mettre de valoriser les résultats et acquis capitalisés.

Des résultats remarquables

Durant 22 mois d'exécution le projet a permis de d'identifier et de former 500 des bénéficiaires à travers des formations de courte durée dans les centre de formations identifiées au préalable et sanctionnée par la remise d'attestations de formation. Ensuite les bénéficiaires ont bénéficié de la formation sur

formation en développement d'affaire (FODA3) et de leur octroyer des kits pour booster les activités des différentes coopératives. Tout comme les bénéficiaires individuels, chaque coopérative a bénéficié de trois mois de coachings. Une activité des activités phares du projet a été l'organisation du forum régional de l'emploi inclusif au Togo organisé dans les deux régions.

Vers la pérennisation du projet, un engagement partagé

Dans son allocution, le général de brigade, ADJITOWOU Komla, gouverneur de la région de la Kara a témoigné de sa gratitude aux institutions mères et partenaires dudit projet. Pour lui ce projet majeur se loge parmi les ambitions du Président du Conseil, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé pour qui l'inclusion des personnes handicapées est une priorité. Il a formulé le vœu que de tels projets voient le jour en faveur des jeunes et des femmes.

Pour la représentante de la cheffe du projet Pro-Emploi + à la GIZ, cet aboutissement est le fruit d'une collaboration entre les acteurs de développement. « Cette cérémonie de clôture n'est pas la fin du projet « Inclusion Économique », elle est l'aboutissement d'une vision commune qui contribuera à

créer un environnement économique et inclusif pour les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap ». A mentionné Mme Sika Ekouhoho.

Georges Koffi Attati, responsable Pays-Togo Handicap International, a souligné que la mise en œuvre du projet s'est concrétisée sur le terrain par l'identification des bénéficiaires suivie de la formation sur des métiers porteurs tels que comme la transformation agricole, la cordonnerie, le maraîchage, la broderie à la main et l'élevage et un coaching en gestion des entreprises. Il a fait entendre qu'« aujourd'hui nous clôturons administrativement le projet, mais les activités vont continuer avec les bénéficiaires. Ils sont encore en phase de démarrage, et notre ambition est de continuer par les suivre pour que les activités qu'ils ont démarrées puissent leur permettre de vivre décemment ».

il est à rappeler que sur 500 bénéficiaires touchés par le projet, on y compte 362 femmes et 200 personnes vivant avec un handicap. L'atelier de clôture du 20 août a réuni les institutions publiques ; entreprises partenaires ; coopératives ; centres de formation professionnelle, les organisations de personnes handicapées et des bénéficiaires directs du projet.

TEDIHOU ESO-EDOKIM



cibles les jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap dans les régions de la Kara et des Savanes.

Cet atelier vise à capitaliser les acquis du projet et procéder à sa clôture officielle, en

techniques et financiers l'état de mise en œuvre et les principaux jalons atteints ; de partager les expériences, bonnes pratiques, enseignements et témoignages des bénéficiaires et acteurs

l'entrepreneuriat à travers l'outil FoDA et de leur apporter un appui en Kit de démarrage. Elle a permis également de renforcer les capacités de 35 coopératives à travers la

Faux médicaments

Les Clubs RFI Togo appellent à une vigilance accrue à Kpalimé

La Coordination des Clubs RFI Togo et ses partenaires renforcent la lutte contre les faux médicaments. Ils ont lancé, le vendredi 21 août à Kpalimé, la 8^e édition de leur campagne de sensibilisation consacrée aux dangers liés à la vente et à la consommation de produits pharmaceutiques issus des circuits informels.

Placée sous le thème « Attention aux médicaments vendus dans la rue », cette campagne, qui s'étend sur trois jours, vise à interpeller les populations sur les conséquences sanitaires de l'achat et de l'utilisation de médicaments en dehors des circuits officiels.

Plusieurs activités sont prévues à cet effet, notamment des séances de sensibilisation, des panels d'échanges sur les risques liés aux médicaments falsifiés et un gala de football destiné à associer davantage la jeunesse à cette lutte.

La cérémonie de lancement

a réuni les autorités administratives et locales, les professionnels de santé, les organisations professionnelles, les partenaires, les médias, les membres des Clubs RFI ainsi que les populations de la préfecture de Kloto.

Pour le secrétaire général de la préfecture de Kloto, Koudjo Kodjo, les faux médicaments constituent de véritables « armes silencieuses ». Ils représentent, selon lui, une menace pour la santé publique et peuvent compromettre les efforts déployés pour améliorer le système sanitaire, notamment au détriment des populations les plus vulnérables.

Face à ce phénomène, il a appelé à une mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs, notamment l'État, les collectivités territoriales, les professionnels de santé, les forces de sécurité, les médias, les organisations de la société civile et les citoyens.

Même son de cloche du

côté du maire de la commune Kloto 1, Kossi Afelete Atigaku. Pour lui, la lutte contre les faux médicaments doit aller au-delà de la seule sensibilisation. Elle doit également s'attaquer aux difficultés d'accès, tant sur le plan financier que géographique, aux médicaments de qualité. Une meilleure accessibilité permettrait, estime-t-il, de limiter le recours des populations aux circuits de

marchandise ordinaire. Lorsqu'il est falsifié, mal conservé, de qualité inférieure ou vendu en dehors des circuits autorisés, il peut exposer les consommateurs à de graves risques sanitaires.

« Ne pas prendre n'importe quel médicament, c'est protéger sa santé et sa famille », a-t-il rappelé, exhortant les populations à s'approvisionner exclusivement auprès des pharmacies et des structures

identifier les dangers liés aux médicaments provenant de sources douteuses et à adopter des réflexes plus sûrs en matière de santé.

Le directeur général de la Fondation Brazzaville, Foulo Basse, participe également à cette initiative aux côtés de la Coordination des Clubs RFI et de ses différents partenaires.

Avec cette 8^e édition, les Clubs RFI Togo entendent



distribution informels.

De son côté, le porte-parole de la Coordination des Clubs RFI, Alfred Nadjere, a insisté sur la particularité du médicament, qui ne saurait être considéré comme une

sanitaires agréées.

À travers cette campagne, les organisateurs souhaitent surtout favoriser un changement durable des comportements. Il s'agit d'aider les citoyens à mieux

maintenir la mobilisation contre les médicaments falsifiés et contribuer à faire de la lutte contre leur circulation une responsabilité collective.

DANSSOU SAKPO

Normalisation

Le Togo renforce les standards de qualité pour ses filières agroalimentaires

Au Togo, les acteurs des principales filières agroalimentaires sont davantage sensibilisés aux exigences de la normalisation et de la certification. Une trentaine de participants prennent part, depuis le lundi 17 août à Lomé, à une session de sensibilisation et de diffusion des normes nationales, organisée autour des enjeux de qualité et de compétitivité des produits togolais.

Initiée par la Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQE), avec l'appui de ses structures techniques, la rencontre vise à renforcer la connaissance des mécanismes de normalisation et de certification auprès des producteurs, transformateurs et autres opérateurs économiques.

Dans le cadre de ce processus engagé en 2024, 46 normes nationales et 31 programmes de certification ont été élaborés. Ils concernent notamment des filières telles que le soja, le maïs, le sorgho, la viande et la volaille, considérées comme prioritaires dans la stratégie nationale de développement des filières.

Selon Ndeye Maguette Diop, experte internationale en qualité et normalisation, la démarche est partie de l'identification des besoins exprimés par les différents acteurs. « C'est un processus qui a démarré avec une première rencontre de différentes parties prenantes pour pouvoir recueillir leurs besoins en normes », a-t-elle expliqué.

Des référentiels pour renforcer la compétitivité

L'élaboration des normes repose sur plusieurs étapes, allant de l'identification des besoins des filières à la constitution de comités techniques, en passant par l'examen scientifique des projets de normes, avant leur homologation par l'Agence togolaise de normalisation (ATN).

Ces référentiels ont pour objectif d'aider les opérateurs à mieux répondre aux exigences sanitaires, techniques et commerciales, tout en facilitant l'accès des produits togolais aux marchés nationaux, régionaux et internationaux.

La dynamique avait déjà permis, en novembre 2025, l'examen de 42 normes



prioritaires dans plusieurs filières, notamment le riz, le soja, la volaille et l'horticulture.

Pour le directeur général de l'ATN, Dr Essot'na Héyou Bodjona, l'enjeu est d'accompagner les opérateurs économiques vers une véritable culture de la qualité. Les normes élaborées tiennent également compte des réalités climatiques et des caractéristiques des sols togolais, avec pour ambition d'améliorer la compétitivité et

la pénétration des produits sur les marchés.

Un enjeu pour les filières d'exportation

Au-delà de la conformité, la normalisation constitue un levier économique pour les filières togolaises à vocation commerciale et exportatrice. Le soja illustre particulièrement cette ambition, avec une production estimée à plus de 260 000 tonnes au cours de la

campagne 2024-2025.

À travers cette initiative, les autorités entendent ainsi contribuer à une meilleure structuration des filières et à la montée en gamme des produits locaux.

La session de Lomé se poursuit jusqu'au 20 août 2026. Une rencontre similaire est annoncée à Kara, à l'intention des acteurs des régions du Nord du pays.

AA

Aménagement du territoire

Les acteurs du Grand Lomé s'approprient les six livrables du SNAT

Les acteurs du développement du Grand Lomé ont été édifiés, mardi 18 août à Lomé, sur les six principaux livrables du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT). Cette rencontre, initiée par le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale d'aménagement du territoire (PONAT).

L'atelier avait pour objectif de permettre aux différents acteurs de mieux connaître les orientations stratégiques, les programmes structurants et les projets contenus dans le SNAT, afin de les intégrer dans leurs politiques et stratégies sectorielles de développement. Il s'agissait également de mettre à leur disposition les différents outils du schéma et de rappeler à chacun son rôle et ses responsabilités dans sa mise en œuvre.

Les participants ont ainsi

pris connaissance des six livrables que sont le rapport d'orientation méthodologique, le rapport bilan-diagnostic, le document du SNAT, le dispositif de suivi-évaluation, la stratégie de communication et l'Atlas de développement.

Ces documents constituent des instruments de référence pour orienter les politiques publiques et les projets de développement des territoires à l'horizon 2045.

Pour le directeur de cabinet du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Edoh Komlan, le SNAT constitue une véritable boussole pour les vingt prochaines années. Il a souligné qu'un aménagement du territoire efficace ne saurait être conçu uniquement dans les bureaux, mais doit prendre en compte les réalités et les spécificités de chaque

collectivité.

Edoh Komlan a, à cet effet, invité les participants à s'approprier pleinement le document. Aux élus locaux, il a recommandé d'en faire un outil au service de la réussite

Kassah-Traoré, a estimé que l'appropriation et la mise en œuvre du SNAT constituent un défi majeur pour l'ensemble des acteurs. Elle les a exhortés à exploiter pleinement les potentialités

sociaux de base. L'ambition est de favoriser un développement territorial équilibré et inclusif, tout en construisant un cadre de vie harmonieux et durable pour les générations présentes et



de leurs plans de développement communaux. Il a également appelé les enseignants-chercheurs à intégrer les cartographies du SNAT dans leurs programmes d'enseignement et sollicité l'implication des organisations de la société civile dans sa mise en œuvre.

De son côté, le gouverneur du Grand Lomé, Zouréhatou

offertes par ce document, afin de contribuer à enrichir la feuille de route gouvernementale 2026-2031 en cours d'élaboration.

À travers le SNAT, le gouvernement entend valoriser les potentialités économiques de chaque territoire, réduire les disparités et améliorer l'accès des populations aux services

futures.

La rencontre a réuni des représentants des ministères et institutions de l'État, des universitaires, des préfets, des élus locaux, des responsables d'organisations de la société civile ainsi que des membres des comités scientifique et technique.

Dodji KETOHOU

Mines : le Togo rouvre la délivrance des autorisations de prospection et permis de recherche

Après plusieurs mois de suspension, le Togo relance la délivrance des autorisations de prospection et des permis de recherche de substances minérales. La mesure, officialisée par un arrêté signé le 18 août 2026 par le ministre délégué chargé de l'Énergie et des Ressources minières, Robert Koffi Messan Eklo, concerne l'ensemble du territoire national.

Cette décision rouvre ainsi la possibilité, pour les entreprises et investisseurs, de soumettre de nouvelles demandes d'exploration minière. Elle intervient dans un contexte où le gouvernement entend mieux documenter le potentiel du sous-sol togolais et renforcer l'attractivité du secteur, tout en préparant une réforme du cadre réglementaire.

Un nouveau cadre pour l'exploration

La levée de la suspension ne vaut pas autorisation automatique d'explorer. Elle



permet plutôt la reprise du dépôt et de l'instruction des dossiers, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le traitement des demandes reste assuré par la Direction générale des Mines et de la Géologie. Pour obtenir un permis de recherche, les opérateurs doivent notamment

démontrer leurs capacités techniques et financières, présenter un programme de travaux et fournir les informations relatives au périmètre concerné.

Le permis de recherche est accordé pour une durée de trois ans, avec la possibilité de deux renouvellements de deux ans chacun.

L'autorisation de prospection relève d'un régime différent. Non exclusive, elle permet à son titulaire de rechercher des substances minérales sur un périmètre défini pendant deux ans. Deux renouvellements d'un an sont possibles.

Une pause pour préparer la réforme du Code minier

La suspension avait été présentée en mars 2025 par les autorités comme une « pause stratégique », destinée à préparer une révision du cadre juridique applicable au secteur.

L'objectif affiché est de doter le Togo d'un dispositif « plus adapté, plus rigoureux » et davantage orienté vers la durabilité, la transparence et l'inclusion. Une relecture du Code minier est ainsi engagée, dans le cadre plus large des réformes institutionnelles mises en œuvre depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution en mai 2024.

La reprise des procédures constitue donc une étape intermédiaire : elle permet de relancer l'exploration tout en poursuivant la modernisation du cadre réglementaire. À

terme, cette réforme doit notamment renforcer l'encadrement de la valorisation des ressources naturelles.

Mieux connaître le potentiel du sous-sol

Pour le gouvernement, l'enjeu est également de disposer d'une meilleure connaissance des ressources disponibles avant d'accélérer leur valorisation économique.

En 2024, le ministère indique avoir analysé 370 ressources minières, comprenant notamment des lingots d'or, des pierres précieuses et des échantillons géochimiques. Ces travaux contribuent à documenter le potentiel minier du pays et pourraient, à terme, faciliter l'identification de nouvelles opportunités d'investissement dans l'exploration et l'exploitation.

La levée de la suspension s'applique à l'ensemble des substances minérales et à tout le territoire national. Les matériaux de construction et les minéraux industriels restent toutefois exclus du champ d'application de la mesure.

Combattons la dégradation de nos routes
en évitant de surcharger nos véhicules





AVIS RECTIFICATIF DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR AUTORITE DE JUSTICE

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) informe le public qu'en exécution de l'ordonnance N°841/2026 du 18 mars 2026, et conformément à l'avis n° 002/2026/OTR/CG/CDDI du 24 juillet 2026, la vente aux enchères publiques de mille-un (1001) véhicules de diverses marques, prévue pour se dérouler le jeudi 06 août 2026, est reportée au **jeudi 20 août 2026** pour des raisons pratiques.

La vente aura donc lieu le jeudi 20 août 2026 à partir de 09 heures 30 minutes et jours suivants à la Direction des Opérations Douanières de Lomé-Port.

Conditions de participation à la vente

- 1- La vente est faite aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, paiement au comptant et sur place majoré de 12% avec enlèvement immédiat ;
- 2- La participation à la vente est subordonnée au paiement d'une somme de cinq mille (5.000) francs CFA non remboursable contre une quittance sécurisée au titre d'enregistrement des adjudicataires, à la Division du Contentieux de la Direction du Renseignement et de la Lutte Contre la Fraude ;
- 3- Aucune réclamation ne sera prise en compte après adjudication ;
- 4- Les adjudicataires qui n'auront pas acquitté le montant des effets qui leur sont adjugés avant 17 heures 30 minutes du jour de leur achat, verront leur adjudication annulée.

La participation du public à cette vente implique l'acceptation des conditions ci-dessus énumérées.

Pour tout renseignement, bien vouloir s'adresser au cabinet d'Etude du Me BINI P. Yves, Commissaire-Priseur, sis à Bè - Klikamè - Lomé, Tél : 90 11 58 58.

Fait à Lomé, le 19 août 2026
Le Commissaire Général
Yawa Djigbodi TSEGAN

41, Rue des impôts - 02 B.P. : 20823 Lomé - TOGO
Tél. : +228 22 53 14 00
E-mail : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg
FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



Hebdomadaire panafricain d'informations, d'analyses et de publicités

Siège social :
2^{ème} von derrière
EPP Kélégougan
Récepissé :
N° 0508 / 02 / 02 / 15 / HAAC
BP : 80349 Lomé-Togo

**Directrice générale chargée
de la publication:**
Ing OURO-LOWAN Ilyame
Tél : 91229288 / 90118788
Email :
visiondafrique2015@gmail.com
Site : www.afriquevision.com

Rédaction
Ing OURO-LOWAN Ilyame,
Adams,
Dodji Kétohou,
Cécile A. DOLEME,
Djato Kodjo Dodji,
Adjovi TOESSI,
Dansou Sakpo

Infographie
Benjamin K. Tchabi

Imprimerie:
Light print
Tirage: 2500 exemplaires